



Déprogrammation du CSA AP du 5 mars 2025

CGT : IP ⚡ Pénitentiaire

COMMUNIQUÉ :

Le 28 février dernier, la CGT IP s'est fendue d'un tract syndical alerte voulant dénoncer la déprogrammation du CSA AP de repli prévu le mercredi 5 mars, après un boycott syndical de l'instance le 18 février, notamment pour exprimer notre mécontentement s'agissant de la suppression des CIMM comme critère pris en compte pour la mobilité des Personnels originaires des Outre-Mer.

La CGT IP écrit que la déprogrammation du CSA AP au profit d'un déjeuner ministériel est incompréhensible au regard des enjeux pour les CPIP :

« que ces mêmes organisations syndicales ont demandé le report de l'étude de la note lors de sa présentation au CSA AP le 6 février, puis on fait le choix de boycotter le CSA AP du 18 février et préfèrent aujourd'hui aller se remplir le ventre, plutôt que siéger ».

Mais FO Justice n'a rien demandé, nous étions bien prêts à siéger et à porter la voix des Personnels !

Il s'avère que c'est la CGT Pénitentiaire, elle-même, et le SPS (qui ne représente pas la filière IP) qui ont demandé le report de l'instance au profit du déjeuner avec le garde des Sceaux...

Mais que se passe-t-il à la CGT ?

La scission CGT IP et CGT Pénitentiaire est telle qu'ils se tractent l'un l'autre. Cette « cacophonie intrasyndicale » montre que cette organisation est au bord d'un gouffre abyssal, séparant les Personnels, le tout sous les yeux des magistrats colistiers du Syndicat de la Magistrature.

Dans l'attente du prochain CSA AP programmé le 20 mars 2025, **FO Justice** a saisi la DAP qui nous a confirmé que la publication des résultats de mobilité est toujours prévue au plus tard d'ici fin mai pour une prise de poste générique le 1^{er} septembre 2025, comme d'habitude.

La CGT IP veut foutre le feu et tenter de l'éteindre en même temps... Ces pompiers pyromanes se sont pris les pieds dans le bac à sable de leur cour de récréation.

Mais FO Justice, en organisation RESPONSABLE, n'assumera pas les errances des CGT du ministère de la Justice !!!

Un déjeuner avec le garde des Sceaux ou le lancement de la campagne de mobilité des CPIP ? Certaines organisations syndicales ont fait leur choix !

Le 5 mars prochain, le CSA AP devait (enfin!) se pencher sur la note de mobilité des CPIP. Pourtant, la discussion de ce sujet crucial pour l'ensemble des CPIP est une nouvelle fois reportée. En effet, certaines organisations syndicales ont ainsi fait le choix, plutôt que de défendre les intérêts des agents en instance d'accepter une... invitation à déjeuner avec le Garde des Sceaux !

Un choix incompréhensible pour la CGT IP au regard des enjeux pour les CPIP !

Pour rappel, ces mêmes organisations syndicales ont demandé le report de l'étude de la note lors de sa présentation au CSA AP le 6 février, puis on fait le choix de boycotter le CSA AP du 18 février et préfèrent aujourd'hui aller se remplir le ventre, plutôt que siéger à une instance dont le sujet est en attente depuis un mois !

Faut-il rappeler à ces OS que des agents, qu'elles disent représenter, attendent avec impatience l'ouverture de la campagne de mobilité ?

Faut-il rappeler à ces OS que des enjeux familiaux et professionnels se jouent avec la mobilité ?

Rappelons-le, la note de mobilité a bien été validée au CSA IP qui s'est tenu... le 5 février ! Et n'en déplaie à certains, le CSA IP a toute compétence pour statuer seul sur les sujets dédiés exclusivement aux CPIP.

Aussi, depuis cette date, l'administration avait toutes les cartes en mains pour lancer la campagne de mobilité des CPIP au titre de l'année 2025 mais a préféré céder aux demandes de certains de ses alliés syndicaux, au détriment du respect des agents.e.s. Puissent-ils se rendre compte un jour que leur fidélité est à sens unique.

Quant au ministre de la Justice, il fait une nouvelle fois preuve de son absence de considération pour les personnels des SPIP puisque le courrier à ce sujet qui lui a été adressé par la CGT IP le 14 février reste à ce jour sans réponse.

Alors que cela ne fait plus de doute, la campagne de mobilité des CPIP ne pourra pas être lancée début mars comme initialement prévue, il appartiendra à notre administration et à certaines organisations syndicales d'assumer leurs choix devant les agents.

La CGT IP continuera de lutter pour que les droits des agents soient respectés et pour défendre le droit à une mobilité transparente et équitable pour toutes et tous !

